



PREFECTURE DU GARD

Direction des relations avec les collectivités
locales et de l'environnement

Bureau de l'environnement

Réf : MINES/ZONES/2008-2001

Affaire suivie par : Mme LAMBERT

Tél. : 04.66.36.43.04 - Télécopie : 04.66.36.40.64

e-mail : he'ene.lambert@gard.pref.gouv.fr

Le préfet du Gard

à

Monsieur le maire de

SAINT-FELIX-DE-PALLIERES

Château

30140 SAINT-FELIX-DE-PALLIERES

RECU le 12 DEC. 2008

NIMES, le

11 DEC. 2008

OBJET : Zone(s) présentant de fortes concentrations en plomb et autres métaux sur votre commune.

P.J. : Fiche Géodéris intitulée "La Croix de Pallières".

Dans le cadre d'une mission d'inventaire des risques miniers environnementaux pour la région Languedoc-Roussillon, confiée par la DRIRE à son expert Géodéris, ce dernier a conclu son travail par la rédaction d'une fiche pour chaque ancien "site minier" étudié et présentant des zones à fortes concentrations en plomb et autres métaux.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la fiche concernant votre commune.

Celle-ci complète les éléments qui vous avaient déjà été transmis au cours de ladite étude et avaient conduit à votre rencontre du 29 juin 2007 sur le terrain avec les représentants de Géodéris et de la DRIRE.

Je vous invite, dès réception de la présente et à titre de précaution, pour les endroits où cela ne serait pas déjà fait, à mettre en œuvre des mesures simples de sécurité, telles que signalisation du danger ou clôture éventuelle des zones les plus contaminées, destinées à limiter le temps de présence des riverains et des promeneurs dans ces zones.

La DDASS du Gard est également informée de l'existence de ces zones particulières.

Le préfet,

Dominique BELLION

Copie : M. le sous-préfet du Vigan
DDASS
DRIRE